

Goldman Sachs International (UK)

Auto-Callable Global Transitions 2030



Communication à caractère promotionnel

Introduction

- Note structurée d'une durée d'investissement de 10 ans maximum.
- Une possibilité de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 7, 8 ou 9 en cas de performance de l'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR (ci-après l'Indice) supérieure ou égale au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant. L'Emetteur procédera alors à un remboursement automatique anticipé de la note et vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻² (hors frais³ et taxes) ET à une plus-value brute¹⁻⁴ égale à 4% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission. Si le remboursement automatique anticipé est activé, la note s'arrête. La probabilité de remboursement automatique anticipé est très faible.
- A l'échéance, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable :
 - si la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ de l'Indice est positive, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻² (hors frais³ et taxes) ET à une plus-value brute¹⁻⁴ unique égale à la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ ;
 - si la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ de l'Indice est négative ou nulle, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻² (hors frais³ et taxes).
- Emetteur : Goldman Sachs International [Moody's : A1, S&P : A+, Fitch : A]⁷.

Public cible

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Cette note structurée complexe s'adresse aux clients privés et professionnels de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A).

Cette note structurée est destinée à des clients/personnes disposant d'expérience et de connaissances suffisantes pour comprendre les caractéristiques de la note Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Global Transitions 2030. Cette note structurée n'est pas destinée aux investisseurs américains.

Nature de l'investissement

Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Global Transitions 2030 est une note structurée émise par Goldman Sachs International. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage

(sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur) :

- en cas de remboursement automatique anticipé (en années 7, 8 ou 9) à vous rembourser 100% du capital initial¹⁻² (hors frais³ et taxes et sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur) ET une plus-value brute¹⁻⁴ égale à 4% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission ;
- à l'échéance à vous rembourser 100% du capital initial¹⁻² (hors frais³ et taxes et sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur) ET une éventuelle plus-value brute¹⁻⁴ unique égale à la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ de l'Indice, si la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ de l'Indice est positive.

Objectif d'investissement

Cette note d'une durée de dix ans maximum s'adresse aux investisseurs qui souhaitent diversifier leurs investissements et qui envisagent une hausse à long terme de l'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR.

¹ Sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur.

² Le terme 'capital initial' utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une coupure, soit 1 000 EUR par note, hors frais d'entrée de 1,75%. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

³ Frais d'entrée de 1,75%. Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières', section 'Frais supportés par l'investisseur' en page 10.

⁴ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sous réserve de modification légale).

⁵ La Performance Moyenne Finale correspond à la moyenne arithmétique des observations trimestrielles de l'Indice observées durant les 14 derniers trimestres par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (24/01/2020). La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

⁶ Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières' en pages 10 et 11 pour le détail des dates.

⁷ Ratings au 21/11/2019. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites :

https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004,

https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings,

<https://www.fitchratings.com/site/definitions>.

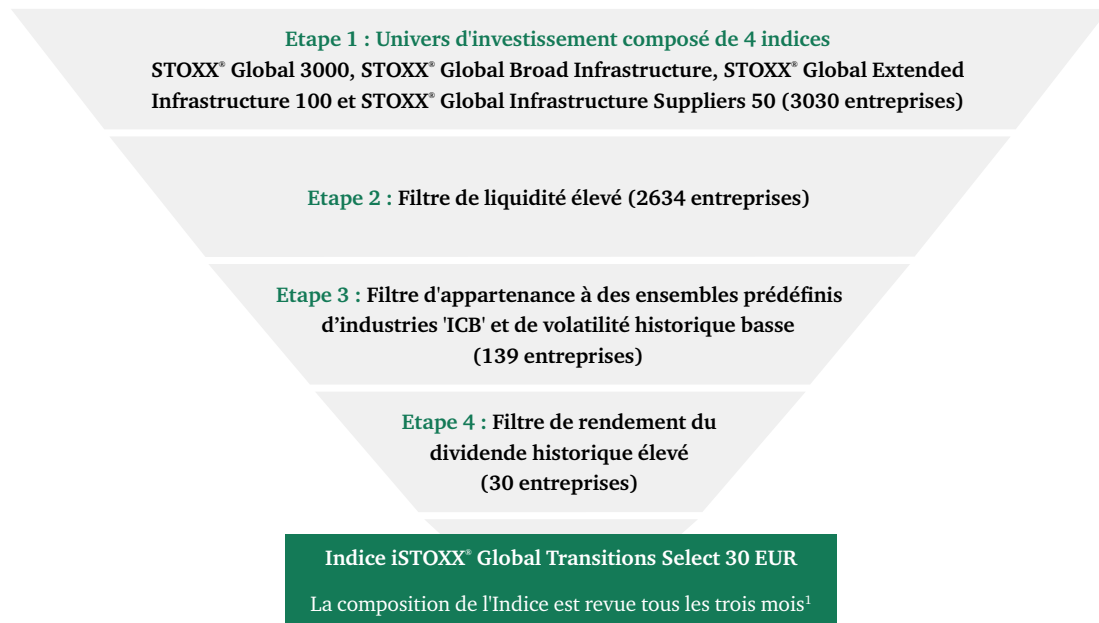
L'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR

Rationnel de l'indice

L'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR est composé des actions de 30 entreprises mondiales appartenant à un ensemble de secteurs prédéfinis et identifiés comme étant exposés aux grandes évolutions à venir (par exemple évolutions sociales, démographiques, énergétiques, technologiques), filtrées sur la base de leur rendement de dividende historique et de leur volatilité historique. La méthodologie de l'indice prévoit enfin de restreindre l'univers d'investissement en ne sélectionnant que les valeurs appartenant à l'un des 3 grands groupes suivants : Evolutions Sociales, Raréfaction des Ressources, Infrastructure. L'indice est calculé par STOXX Limited, l'un des principaux développeurs d'indices sur les marchés financiers.

Source : STOXX Limited

Méthode de sélection



Au 20/11/2019, le niveau de l'Indice était de 220,89 points.

Source : STOXX Limited

La méthodologie de sélection comprend quatre étapes

Etape 1 : l'univers d'investissement est l'agrégation de 4 indices STOXX : STOXX® Global 3000, STOXX® Global Broad Infrastructure, STOXX® Global Extended Infrastructure 100 et STOXX® Global Infrastructure Suppliers 50. L'ensemble de ces indices permettent une représentation large des marchés boursiers mondiaux, avec une représentation plus particulière des plus grandes capitalisations boursières mondiales du secteur des infrastructures, de leurs fournisseurs, ou d'entreprises tirant au moins 50% de leurs revenus de l'industrie des infrastructures.

Etape 2 : un filtre de liquidité est ensuite appliqué à cet univers d'investissement, de manière à n'inclure dans l'univers que les actions ayant un volume moyen traité par jour sur 3 mois supérieur à 8 millions d'euros.

Etape 3 : la méthodologie de l'Indice prévoit enfin de restreindre l'univers d'investissement en ne sélectionnant que les actions d'entreprises appartenant à des ensembles prédéfinis d'industries 'ICB' ('Industry Classification Benchmark') (référence mondiale pour classer les différentes entreprises dans un secteur d'activités) ; ceci permet d'octroyer une exposition aux trois thèmes prédéfinis de 'Global Transitions' : Evolutions Sociales, Raréfaction des Ressources, Infrastructure. L'univers d'investissement est aussi restreint en fonction de la volatilité (sélection des actions ayant la volatilité historique la plus faible) (la volatilité représentant l'amplitude des variations du prix d'un actif financier). Pour éviter les anomalies temporaires, la volatilité de chaque action est calculée sur deux périodes (3 mois et 1 an) et la mesure la plus élevée est retenue.

Etape 4 : sélection en fonction du niveau de rendement du dividende² (les 30 actions présentant les rendements des dividendes les plus élevés (sur les 12 derniers mois)). Les 30 actions sélectionnées sont ensuite pondérées dans l'Indice par rapport à l'inverse de leur volatilité, la pondération maximale d'une action ne pouvant pas dépasser les 10% et l'Indice devant au minimum comporter 7 actions par grands groupes. Les indices basés sur de basses volatilités sont caractérisés par leurs fluctuations de prix plus stables et peuvent par conséquent limiter le risque. L'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR se base sur une volatilité basse couplée à une sélection sur la base de haut rendement de dividende, comparativement à l'univers d'investissement. En général, un investissement moins risqué induit un rendement potentiellement plus faible.

L'Indice est du type 'Price Return'. Avec ce type d'indice, les dividendes des actions ne sont pas réinvestis, de sorte qu'ils n'ont aucune influence directe sur la valeur de l'indice (par opposition à un indice du type 'Total Return'). En outre, il est important de noter que l'investisseur ne recevra pas les dividendes versés par les actions composant l'Indice. Cette note de 10 ans est destinée aux investisseurs qui s'attendent à ce que le niveau de l'Indice monte ou reste au moins identique.

¹ La révision de l'Indice, qui couvre les quatre étapes de la méthode de sélection, a lieu en mars, juin, septembre et décembre. Après la révision, la composition de l'Indice restera inchangée jusqu'à la prochaine révision.

² Le rendement en dividende d'une action peut être calculé en divisant le dividende annuel total par le cours actuel de l'action.

Composition de l'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR

Nom de l'entreprise	Secteur d'activité	Pays	Nom de l'entreprise	Secteur d'activité	Pays
Ageas	Assurances	Belgique	Mapfre SA	Assurances	Espagne
Assicurazioni Generali	Assurances	Italie	Pembina Pipeline Corp.	Pétrole et gaz	Canada
AXA SA	Assurances	France	Power Assets Holdings Ltd.	Services aux collectivités	Hong Kong
BCE Inc.	Télécommunications	Canada	Power Corp. of Canada	Assurances	Canada
China Steel Corp	Ressources de base	Taiwan	Power Financial Corp.	Assurances	Canada
Deutsche Telekom AG-Reg	Télécommunications	Allemagne	PPL Corp.	Services aux collectivités	Etats-Unis
Direct Line Insurance Group	Assurances	Royaume-Uni	Sampo Oyj-A Shs	Assurances	Finlande
Dominion Energy	Services aux collectivités	Etats-Unis	Shaw Communications Inc.	Médias	Canada
E.ON	Services aux collectivités	Allemagne	Singapore Telecommunications	Télécommunications	Singapour
EDP-Energias De Portugal SA	Services aux collectivités	Portugal	Swiss Re AG	Assurances	Suisse
Endesa SA	Services aux collectivités	Espagne	TABCORP Holdings Ltd.	Voyage et loisirs	Australie
Fubon Financial Holding Co Ltd	Assurances	Taiwan	Taiwan Mobile Co Ltd.	Télécommunications	Taiwan
Glaxosmithkline PLC	Santé	Royaume-Uni	Telefonica SA	Télécommunications	Espagne
Great-West Lifeco Inc.	Assurances	Canada	Telia Co Ab	Télécommunications	Suède
Japan Post Holdings	Assurances	Japon	Zurich Insurance Group AG	Assurances	Suisse

Source : STOXX Limited (données au 20/11/2019)

La composition actuelle de l'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR n'est pas un indicateur de sa composition future.

Plus d'informations relatives à l'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR sont disponibles à l'adresse suivante : www.stoxx.com/index-details?symbol=sxgtrsp&%20searchTerm=sxgtrsp, ainsi que sur les différentes plateformes financières (Ticker Bloomberg : SXGTRSP Index, Ticker Reuters : .SXGTRSP).

Evolution des performances de l'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR

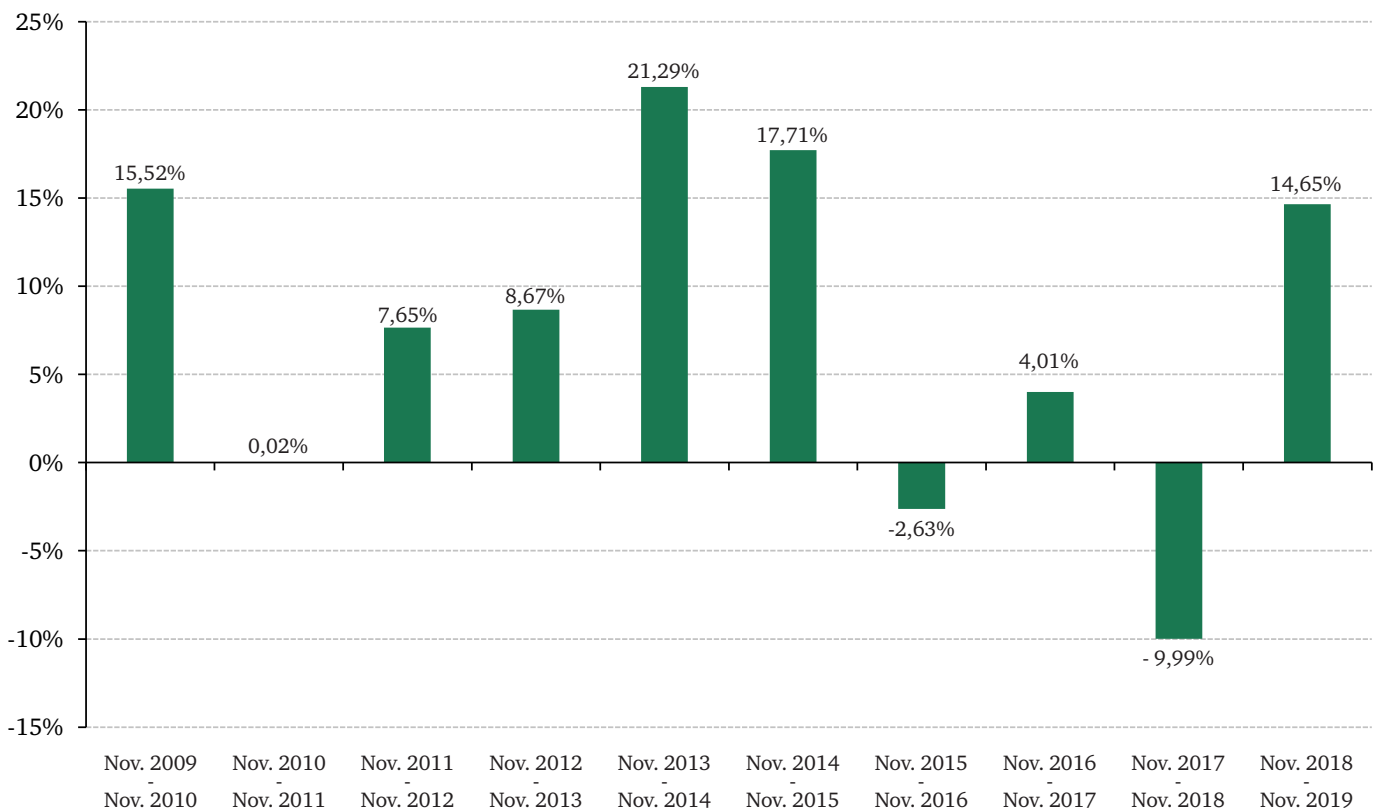
L'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR a été lancé le 28 mars 2017. Les graphiques ci-dessous sont basés sur des données simulées jusqu'au 28 mars 2017 puis, sur des données réelles.

Une performance simulée n'est pas un indicateur fiable des rendements futurs. Une performance simulée ne reflète pas les transactions réelles, est soumise à un certain nombre d'hypothèses et comporte des limitations inhérentes. Une performance simulée peut utiliser des sources de données légèrement différentes, une approximation et des différences limitées de méthodologie. L'analyse a été effectuée de bonne foi. L'évolution obtenue dans le passé ne garantit pas l'évolution future de l'indice.

Performances¹ annuelles de l'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR entre le 20 novembre 2009 et le 20 novembre 2019

La valeur de votre investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché.

■ L'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR



Source : Bloomberg au 20/11/2019.

L'évolution de l'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR est disponible à l'adresse suivante : www.stoxx.com/index-details?symbol=sxgtrsp&%20searchTerm=sxgtrsp, ainsi que sur les différentes plateformes financières (Ticker Bloomberg : SXGTRSP Index, Ticker Reuters : .SXGTRSP).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

¹ L'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR a été lancé le 28 mars 2017. Toutes les données précédant cette date (entre le 20 novembre 2009 et le 28 mars 2017) sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

Description du mécanisme

D'une durée de 10 ans maximum, Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Global Transitions 2030 vous permet de viser le potentiel boursier de l'indice iSTOXX® Global Transitions Select 30 EUR, un indice composé de 30 entreprises mondiales appartenant à un ensemble de secteurs prédéfinis et identifiés comme étant exposés aux grandes évolutions à venir (par exemple évolutions sociales, démographiques, énergétiques, technologiques), filtrées sur la base de leur rendement de dividende historique et de leur volatilité historique.

Possibilité de remboursement automatique anticipé

A l'issue des années 7, 8 ou 9, dès que la performance de l'Indice est supérieure ou égale au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé est automatiquement activé et la note s'arrête. Vous aurez alors droit au remboursement de :

Date d'observation	Date de paiement	Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé	Plus-value brute ¹⁻²
A la fin de la 7 ^e année (25/01/2027)	01/02/2027	+ 28%	+ 28%
A la fin de la 8 ^e année (24/01/2028)	31/01/2028	+ 32%	+ 32%
A la fin de la 9 ^e année (24/01/2029)	31/01/2029	+ 36%	+ 36%

Sinon, la note continue. La probabilité de remboursement automatique anticipé est très faible.

Si la note n'est pas remboursée par anticipation

- si la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ de l'Indice est positive, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻⁵ (hors frais⁶ et taxes) ET à une plus-value brute¹⁻² unique égale à la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ ;
- si la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ de l'Indice est négative ou nulle, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻⁵ (hors frais⁶ et taxes).

Comment est calculée la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ de l'Indice ?

Elle correspond à la moyenne arithmétique des observations trimestrielles⁴ de l'Indice observées durant les 14 derniers trimestres par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date de d'émission de la note (24/01/2020).

La Performance Moyenne Finale³⁻⁴ peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

Mécanisme de calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Performance de l'Indice par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (24/01/2020)

Trimestre 27	Trimestre 28	Trimestre 29	Trimestre 30	Trimestre 31	Trimestre 32	Trimestre 33	Trimestre 34	Trimestre 35	Trimestre 36	Trimestre 37	Trimestre 38	Trimestre 39	Trimestre 40
-19%	3%	25%	-2%	7%	-13%	17%	30%	15%	4%	17%	20%	29%	11%

Performance Moyenne Finale de l'Indice

10,29%

¹ Sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur.

² Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sous réserve de modification légale).

³ La Performance Moyenne Finale correspond à la moyenne arithmétique des observations trimestrielles de l'Indice observées durant les 14 derniers trimestres par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (24/01/2020). La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

⁴ Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières' en pages 10 et 11 pour le détail des dates.

⁵ Le terme 'capital initial' utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une coupure, soit 1 000 EUR par note, hors frais d'entrée de 1,75%. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

⁶ Frais d'entrée de 1,75%. Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières', section 'Frais supportés par l'investisseur' en page 10.

Scénarios de performance

Veillez consulter le KID (Key Information Document) pour les scénarios de performance. Vous pouvez trouver le KID sur le site de Goldman Sachs International :

www.gspriips.eu?isin=XS2043888655&lang=FR&cnt=BE. Les scénarios présentés dans le KID sont fournis par l'Emetteur de la note, Goldman Sachs International, et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS ('règlement EU 1286/2014').

Illustrations fictives des mécanismes

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de la note structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée. Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de Goldman Sachs International, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

Illustration 1

A l'issue des années 7, 8 et 9, la performance de l'Indice est strictement inférieure au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé n'est donc pas activé et la note continue. La probabilité de remboursement automatique anticipé est très faible. A l'échéance des 10 ans, la Performance Moyenne Finale¹⁻² de l'Indice est négative et s'établit à - 20%.

- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial³⁻⁴ (hors frais⁵ et taxes).
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de - 0,17%⁶ (frais⁵ inclus).

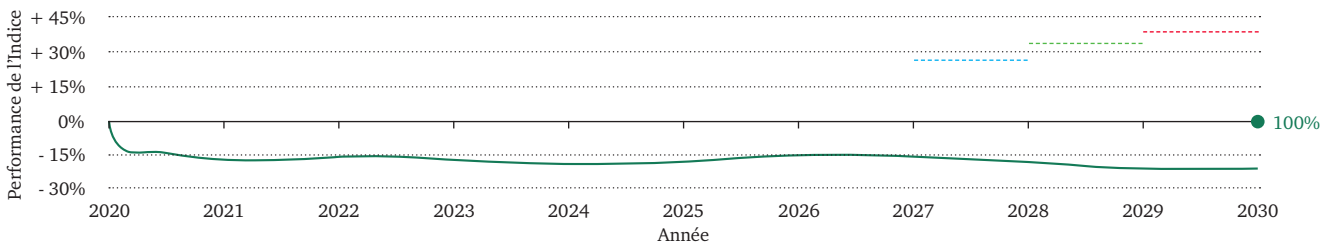


Illustration 2

A l'issue des années 7, 8 et 9, la performance de l'Indice est strictement inférieure au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé n'est donc pas activé et la note continue. La probabilité de remboursement automatique anticipé est très faible. A l'échéance des 10 ans, la Performance Moyenne Finale¹⁻² de l'Indice est positive et s'établit à + 15%.

- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial³⁻⁴ (hors frais⁵ et taxes) ET à une plus-value brute³⁻⁶ unique égale à la Performance Moyenne Finale¹⁻² de l'Indice.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 1,23%⁶ (frais⁵ inclus).

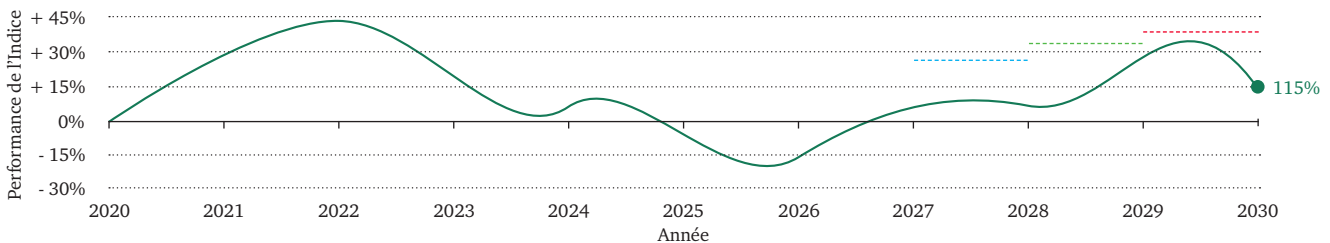
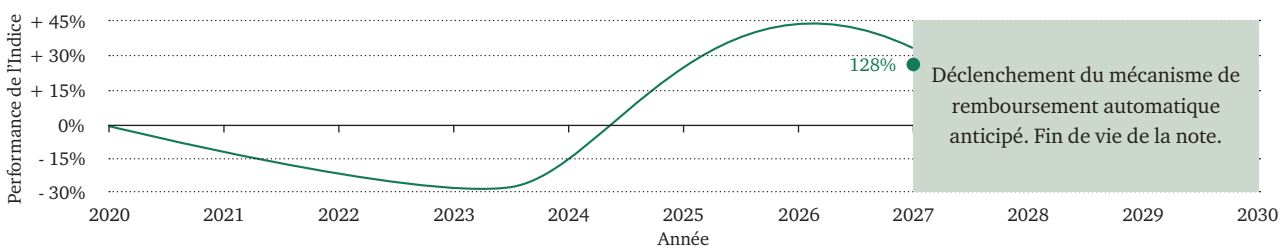


Illustration 3

A l'issue de l'année 7, la performance de l'Indice est supérieure ou égale au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé est donc activé et la note s'arrête.

- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial³⁻⁴ (hors frais⁵ et taxes) ET à une plus-value brute³⁻⁶ de 28%, soit 128% de votre capital initial³⁻⁴⁻⁶ (hors frais⁵ et taxes).
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 3,32%⁶ (frais⁵ inclus).



Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé : ----- en année 7 ----- en année 8 ----- en année 9 — Evolution de l'Indice ● Niveau de remboursement

¹ La Performance Moyenne Finale correspond à la moyenne arithmétique des observations trimestrielles de l'Indice observées durant les 14 derniers trimestres par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (24/01/2020). La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

² Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières' en pages 10 et 11 pour le détail des dates.

³ Sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur.

⁴ Le terme 'capital initial' utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une coupure, soit 1 000 EUR par note, hors frais d'entrée de 1,75%. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

⁵ Frais d'entrée de 1,75%. Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières', section 'Frais supportés par l'investisseur' en page 10.

⁶ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sous réserve de modification légale).

Documentation juridique

Les 'notes' Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Global Transitions 2030 émises par Goldman Sachs International décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 25/11/2019) dans le cadre du Prospectus 'SERIES P PROGRAMME FOR THE ISSUANCE OF WARRANTS, NOTES AND CERTIFICATES' daté du 18/07/2019 (complété par les suppléments du 14/08/2019, 19/09/2019, 03/10/2019, 22/10/2019 et du 13/11/2019) et approuvé par la CSSF le 18/07/2019 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les Notes. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française et néerlandaise de l'émission et le Document d'Informations Clés (disponible également sur www.gspriips.eu?isin=XS2043888655&lang=FR&cnt=BE) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Document d'Informations Clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur le site de l'Emetteur. Lors de la survenance d'un événement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à cette note disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.

L'Emetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non-applicables via les conditions définitives.

Principaux risques de Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Global Transitions 2030

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Goldman Sachs International (noté A+ par S&P, A1 par Moody's et A par Fitch au 21/11/2019¹). En achetant cette note, l'investisseur accepte, comme avec d'autres instruments de créance structurés, le risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur. En cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur, l'investisseur peut perdre tout ou une partie de son capital, ainsi que la plus-value potentielle liée à l'investissement qui doit encore être payée. Cette note ne peut pas être considérée comme un dépôt et n'est donc pas protégée par le système de protection des dépôts.

Si Goldman Sachs International est confronté à de graves problèmes de solvabilité, les instruments peuvent être annulés en totalité ou en partie, ou convertis en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur ('bail-in'). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas pouvoir récupérer les montants auxquels il a droit et de perdre tout ou partie du montant investi.

Risque de fluctuation du prix

En achetant cette note, l'investisseur est exposé à un risque de fluctuation des prix de la note. Le prix de la note varie en fonction de l'évolution du sous-jacent. Cette note est soumise à un risque de variation des taux d'intérêt. Si le taux d'intérêt du marché augmente après l'émission de cette note et que toutes les autres données du marché restent les mêmes, le prix de la note diminue au cours de son terme. Si le taux d'intérêt du marché chute après l'émission dans les mêmes circonstances, le prix de la note augmente. Une modification de la perception du risque de crédit, qui peut se refléter dans un ajustement de la notation de l'Emetteur, peut entraîner une fluctuation de la valeur de la note au fil du temps. De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. Ce risque est plus important au début de la note et diminue à mesure que la date d'échéance approche.

Risque de liquidité

Cette note est cotée à la Bourse de Luxembourg, mais il n'y a pas de négociation active de cette note. L'investisseur ne peut pas vendre cette note en Bourse. Goldman Sachs International a l'intention d'assurer la liquidité des titres dans des conditions de marché normales à un prix qu'il détermine en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessus dans la section Risque de fluctuation du prix), mais Goldman Sachs International se réserve néanmoins le droit de ne plus racheter les titres auprès des investisseurs, ce qui pourrait rendre leur revente temporairement impossible.

Les investisseurs doivent donc être prêts à détenir les titres jusqu'à leur échéance. Le prix proposé par Goldman Sachs International ne comprend pas les taxes éventuelles – voir la fiche technique aux pages 10 et 11.

Sous réserve de ce qui précède, la différence entre le prix d'achat et le prix de revente avant la date d'échéance finale sera d'environ 1,00% dans des conditions de marchés normales. Dans ce cas, le distributeur ne prélèvera pas de frais. Nous rappelons aux investisseurs que la valeur de cette note peut être inférieure à la valeur nominale pendant la durée (c'est-à-dire 1 000 EUR par dénomination). De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. L'investisseur n'a droit qu'à un remboursement total de la valeur nominale à la date d'échéance et en cas de remboursement anticipé (sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur).

La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur de la note structurée sur nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

¹ Ratings au 21/11/2019. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites :
https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004,
https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings,
<https://www.fitchratings.com/site/definitions>.

Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

a) Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

Dans le cas d'une circonstance légale qui ne peut être imputée à l'Emetteur et qui rend le maintien de la note définitivement impossible, l'Emetteur remboursera la note à la valeur de marché. En cas de remboursement anticipé de la note, le prix peut être inférieur à la valeur nominale (c'est-à-dire 1 000 EUR par coupure). Aucun coût supplémentaire ne pourra être facturé aux investisseurs. Cette valeur pourrait être dans le pire des cas égale à 0%.

b) Risque de remboursement anticipé en l'absence de force majeure

En cas de circonstance légale non imputable à l'Emetteur ne rendant pas définitivement impossible le maintien de la note mais modifiant significativement l'économie du contrat, ou dans le cas d'un problème affectant l'indice sous-jacent ayant un effet matériel, et ce problème ne permettant pas de procéder à un ajustement afin de maintenir la note dans les circonstances similaires, l'agent de calcul (Goldman Sachs International) peut déterminer la valeur de marché de la note et offrir le choix à l'investisseur entre un remboursement anticipé à cette valeur de marché (cette valeur de marché peut être inférieure au montant initial investi) et un remboursement à l'échéance à la valeur monétisée calculée sur la base d'un taux d'intérêt déterminé à la date de la monétisation, ce montant ne pouvant pas être inférieur à la valeur nominale. Le taux d'intérêt appliqué est le taux d'intérêt annuel offert par l'Emetteur, le jour où l'événement se produit, sur un instrument de dette dont la durée de vie est équivalente à la durée de vie restante de la note le jour où celui-ci est rappelé par remboursement anticipé, à appliquer à partir de cette date jusqu'à la date de maturité. Ceci étant, si l'événement donnant lieu au remboursement anticipé est une circonstance légale rendant les obligations de l'Emetteur en vertu des titres illégales, sans toutefois les rendre définitivement impossibles, l'Emetteur pourra notifier les investisseurs d'un remboursement anticipé au montant le plus élevé entre (i) la valeur de marché de la note (incluant la valeur actuelle des commissions de vente futures payables au Distributeur) et (ii) la valeur nominale (soit 1 000 EUR par

coupure). Dans tous les cas de figure, aucun frais ne pourra être facturé à l'investisseur pour la résiliation anticipée de la note, et l'investisseur aura droit au remboursement des frais payés par l'investisseur à l'Emetteur prorata temporis. Pour éviter tout doute, les coûts totaux de l'Emetteur ne comprennent pas les montants payés ou payables à titre de commission de vente au Distributeur. Suivant la survenance de cet événement, plus aucune plus-value ne sera payée et ce, y compris jusqu'à maturité de la note.

Pour plus d'informations sur ces risques, veuillez vous reporter à l'édition du Prospectus, 'SERIES P PROGRAMME FOR THE ISSUANCE OF WARRANTS, NOTES AND CERTIFICATES' aux pages 64 à 146.

Risque de performance

La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la performance finale observée.

Risque de rendement

En investissant dans cette note, vous êtes exposé à un risque de rendement. La probabilité de remboursement automatique anticipé est très faible. Si la note n'est pas remboursée par anticipation et si la Performance Moyenne Finale de l'Indice est nulle ou négative, aucune plus-value brute équivalente à la Performance Moyenne Finale de l'Indice ne sera payée et Goldman Sachs International s'engage uniquement à payer la valeur nominale à la date d'échéance finale (1 000 EUR par coupure) (Rendement actuariel annuel brut de - 0,17% en tenant compte du prix d'émission de 100% et des frais décrits dans la fiche technique) (sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur). La performance de la note peut être inférieure à la performance de l'Indice en raison du calcul du niveau final comme la moyenne arithmétique des observations trimestrielles de l'Indice observées durant les 14 derniers trimestres par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (24/01/2020). Vous trouverez plus d'informations sur ces dates dans la fiche technique en page 10.



Principales caractéristiques financières

Nom	Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Global Transitions 2030
Code ISIN	XS2043888655
Prix d'émission	100% de la valeur nominale (soit 1 000 EUR par coupure)
Frais supportés par l'investisseur	<p>Frais inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais facturés par l'Emetteur (y compris les frais de structuration) : maximum 3% du montant nominal souscrit et déduit du prix d'émission lors de l'émission. - Autres frais récurrents supportés par l'investisseur, inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : Goldman Sachs International versera à Nagelmackers des commissions au titre de la distribution des notes structurées d'un montant annuel de maximum 0,30% du montant des titres effectivement placés (l'investisseur supportera ces coûts annuels de maximum 0,30%, ce qui correspond à un montant maximum de 3% dans le cadre d'une détention des titres jusqu'à leur maturité). <p>Frais non inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'entrée : 1,75% - Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> • Avant l'échéance en cas de revente : taxe sur les opérations de Bourse de 0,12% (maximum 1 300 EUR) plus des frais de sortie de maximum 1% dans des conditions de marché normales prélevés par l'Emetteur (correspond à la différence entre le prix de revente et la valeur de marché au moment de la revente des titres avant la date d'échéance finale). Frais prélevés par le distributeur en cas de revente des titres avant la date d'échéance finale : aucun. • A l'échéance (y compris en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé) : 0%
Revente avant la date d'échéance	<p>Cette note est cotée à la Bourse de Luxembourg, mais il n'existe pas de commerce actif pour cette note. L'investisseur ne peut pas vendre cette note en Bourse. Goldman Sachs International entend offrir une liquidité régulière dans des conditions de marché normales, à un prix déterminé par les paramètres de marché actuels (voir la section 'Risque de fluctuation des prix' ci-dessus), mais Goldman Sachs International se réserve néanmoins le droit de ne plus racheter les titres auprès des investisseurs, ce qui pourrait rendre leur revente temporairement impossible. Les investisseurs doivent donc être prêts à conserver les titres jusqu'à leur date d'échéance. Le prix proposé par Goldman Sachs International n'inclut pas les taxes éventuelles – voir la section 'Frais supportés par l'investisseur' ci-dessus.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, la différence entre le prix d'achat et le prix de revente avant la date d'échéance finale sera d'environ 1,00% dans des conditions de marchés normales. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur de cette note peut être inférieure à la valeur nominale avant la date d'échéance (1 000 EUR par coupure). De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. L'investisseur n'a droit qu'à un remboursement total de la valeur nominale à la date d'échéance et en cas de remboursement anticipé (sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur). Nagelmackers s'engage à communiquer la valeur de la note tous les trois mois à l'adresse www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des circonstances normales, cette valeur sera publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
Emetteur	Goldman Sachs International
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Note structurée de droit anglais
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 25 novembre 2019 au 17 janvier 2020
Date d'émission	24 janvier 2020
Date d'échéance	31 janvier 2030
Date de constatation initiale	24 janvier 2020
Date d'évaluation de remboursement automatique anticipé	25 janvier 2027, 24 janvier 2028, 24 janvier 2029
Dates de remboursement automatique anticipé	1 février 2027, 31 janvier 2028, 31 janvier 2029

Dates de constatations trimestrielles pour l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé	26 octobre 2026, 26 janvier 2027, 26 avril 2027, 26 juillet 2027, 26 octobre 2027, 26 janvier 2028, 26 avril 2028, 26 juillet 2028, 26 octobre 2028, 26 janvier 2029, 26 avril 2029, 26 juillet 2029, 26 octobre 2029, 24 janvier 2030
Sous-jacents	iSTOXX [®] Global Transitions Select 30 EUR (Ticker Bloomberg : SXGTRSP Index).
Profil d'investisseur	<p>Nagelmackers ne commercialise ce produit qu'aux investisseurs qui disposent de connaissances suffisantes de ses caractéristiques et qui sont notamment en mesure de comprendre les risques qui y sont liés. Nagelmackers devra donc toujours établir, avant toute commercialisation de ce produit, si l'investisseur concerné dispose d'une connaissance suffisante de celui-ci.</p> <p>Lorsque Nagelmackers ne recommande pas le produit dans le cadre d'un conseil en investissements, la banque évalue si le produit est approprié pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, outre la connaissance qui est une condition obligatoire à toute souscription, elle vérifie également si l'investisseur dispose de l'expérience suffisante du produit. A défaut d'expérience, le produit est considéré comme inapproprié pour l'investisseur et il en est averti avant toute souscription.</p> <p>Lorsque Nagelmackers recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissements (uniquement possible pour des personnes physiques), la banque évalue si le produit est adéquat pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, les connaissances et expériences de l'investisseur concerné dans le produit ainsi que ses objectifs d'investissement et sa situation financière sont prises en considération. L'investisseur doit notamment avoir un objectif d'investissement de 10 ans minimum, cet investissement étant considéré comme un produit défensif (dans l'approche 'Personal Investment Assistant') ou comme un produit de protection (dans l'approche 'Personal Investment Assistant'). Le portefeuille mobilier de l'investisseur, après la souscription dans cet investissement complexe, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>
Fiscalité	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (21/11/2019) à un client 'retail' moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 30%. Applicable à la plus-value potentielle à la date d'échéance finale ainsi qu'à toute plus-value réalisée en cas de remboursement automatique anticipé ou de revente avant la date d'échéance finale. • Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR). <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Publication de la valeur du produit	La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos .
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire.</p> <p>Les 'notes' Goldman Sachs International (UK) Auto-Callable Global Transitions 2030 émises par Goldman Sachs International décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 25/11/2019) dans le cadre du Prospectus 'SERIES P PROGRAMME FOR THE ISSUANCE OF WARRANTS, NOTES AND CERTIFICATES' daté du 18/07/2019 (complété par les suppléments du 14/08/2019, 19/09/2019, 03/10/2019, 22/10/2019 et du 13/11/2019) et approuvé par la CSSF le 18/07/2019 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les Notes. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française et néerlandaise de l'émission et le Document d'Informations Clés (disponible également sur www.gspriips.eu?isin=XS2043888655&lang=FR&cnt=BE) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Document d'Informations Clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur le site de l'Émetteur. Lors de la survenance d'un événement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à cette note disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.</p>
Réclamation	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

